

La Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement organise pour les enfants habitant Paris,
des séjours « Arc en ciel »

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront reçues de 14h30 à 16h30 sans interruption, le lundi, mardi, mercredi et jeudi à partir du mercredi 11 mars 2026

A la Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement : 116, rue de Grenelle 75007 PARIS, métro Varenne ou Solférino (Tél 01.45.51.35.99). Des réductions s'appliquent aux séjours en fonction du quotient familial.

Documents obligatoires pour la validation et la facturation du séjour :

- Fiche de renseignements administratifs et sanitaires téléchargeable
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité ou gaz, facture Internet, quittance de loyer)
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation de tarif (notification CAF de moins de 3 mois ou Caisse des Ecoles ou avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023)
- Attestation de sécurité sociale (CPAM, CMU ou AME)
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile de l'enfant en cours de validité pendant le séjour (en vertu des articles L227-4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant "les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent."
- Contrat VAEC daté et signé

Si vous en êtes bénéficiaire :

- Aides au financement des séjours (bons VACAF / Pass colo)
- Carte Paris Pass Famille (permet de bénéficier de la tranche tarifaire inférieure sans possibilité de gratuité : tarif 1 minimum)

Documents complémentaires nécessaires selon le séjour choisi* :

- Passe Nautique ou le Savoir Nager** : obligatoire pour tous les séjours mer
- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive
- Autorisation de pratique du parapente

** Dans le cas où ce(s) document(s) ne serait(en)t pas transmis, l'enfant ne pourra pas participer aux activités concernées.*

A défaut une autre activité sera proposée.

*** En contre de vacances, la pratique de la natation, du canoë-kayak et ses disciplines associées, de la nage en eau vive, de la voile, du canyoning, du surf des mers, du ski nautique... est subordonnée à la possession de l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique (le "test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques" est supprimé).*

Ce document délivré par un maître-nageur, atteste de l'aptitude de votre enfant. Il doit obligatoirement être fourni avant le départ du séjour, à défaut, votre enfant ne pourra pas pratiquer les activités nautiques le nécessitant. Le diplôme savoir nager délivré par l'école est équivalent au Pass Nautique

MODALITES DE PAIEMENT

A réception de la facture, vous pourrez régler le séjour :

- Par carte bancaire, en ligne via une plateforme de télépaiement sécurisée : https://teleservices.paris.fr/paiement_vacances. Vous aurez besoin des identifiants présents sur la ou les factures.
- En espèces (pour les règlements inférieurs à 300 euros), par chèque (libellé à l'ordre de la Régie Générale de Paris) muni de votre pièce d'identité ou par carte bancaire, en vous rendant à la Régie, avec ou sans rendez-vous, selon les horaires d'ouverture et sur présentation de la ou les factures.

Adresse de la Régie : Régie générale de Paris : 6, avenue de la Porte d'Ivry - 75013 PARIS, M7 ou T3 -arrêt Porte d'Ivry

Attention :

Les chèques vacances, tickets CESU et les chèques loisirs ne sont pas acceptés.

Si le paiement du séjour de votre enfant n'est pas effectué dans les délais impartis, **la préinscription sera annulée.**

Tarifs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Quotient familial	< 234 €	235-384 €	385-548 €	549-959 €	960-1370 €	1371-1900 €	1901-2500 €	2501-3333 €	3334 -5000 €	>5001 €
Prix pour 9 jours	19,08 €	48,60 €	97,29 €	129,78 €	170,37 €	222,75 €	314,28 €	433,08 €	476,37 €	519,66 €